



XVI^e siècle

Vendôme aux mains des ligueurs : la victoire de Mayenne sur Vendôme, en avril 1589

ALEXIA NOULIN

Résumé : *fin 1584, est signé le traité de Joinville donnant naissance au mouvement des Ligueurs. Henri de Navarre, duc de Vendôme, accepte le catholique Maillé de Bénéhart comme gouverneur de Vendôme, ce qui va mettre la ville cinq ans plus tard sous la coupe du duc de Mayenne. D'où la victoire de Mayenne sur Vendôme en 1589. Henri de Navarre, devenu Henri IV, entre temps, à la mort d'Henri III, reprendra la ville, en décembre 1589.*

Mots-clés : *Ligue, Ligueurs, Mayenne, Maillé de Bénéhart, Palma-Cayet, Maréchal de Rosne.*

Le 31 décembre 1584 est signé le traité de Joinville donnant naissance au mouvement ligueur de 1584. Ce mouvement est principalement issu de la mort du dernier frère du roi Henri III, le duc d'Alençon, et la fin des espoirs de voir régner, à la mort d'Henri III, un roi catholique. C'est en effet Henri de Navarre qui devient alors l'héritier à la Couronne de France, alors même qu'il est protestant. À ces mécontentements s'ajoute l'impopularité croissante d'Henri III. Il n'en faut, dès

lors, pas plus pour que la noblesse se soulève sous l'impulsion des Guise et crée un mouvement religieux et politique important. Ce mouvement, s'il se cristallise au départ à Paris, s'étend au fur et à mesure au royaume de France et notamment à partir de 1588 avec l'assassinat des Guise à Blois.

C'est en majorité la moitié nord du royaume qui devient ligueuse. Ces ralliements s'opèrent à la fois par l'importance de la clientèle guisarde et par l'envoi d'émissaires par la Ligue parisienne à travers la province. Les conquêtes de Mayenne jouent également un rôle : il fait tomber du côté ligueur Lyon, Aix ou encore Toulouse et les vaines tentatives de négociations d'Henri III n'y changent rien.

En 1584, Henri de Navarre, duc de Vendôme, cède à la pression des ligueurs et de l'opinion publique vendômoise en acceptant que le zélé catholique Maillé de Bénéhart succède comme gouverneur de Vendôme au huguenot Guichard de Renay¹. Cette nomination fait tomber, cinq ans plus tard, la ville sous le joug du duc de Mayenne. C'est donc autour de la personne de Maillé de Bénéhart que se cristallise la situation d'avril 1589.

1. Guichard de Renay : seigneur de Perray en Poitou et de Renay en Vendômois, époux de Marie de Bourbon-Lavedan, gentilhomme protestant, gouverneur de Vendôme et capitaine du château de 1583 à 1584.

Le peu de sources qui mentionnent dans les détails le passage de la ville de Vendôme aux mains des ligueurs peut s'expliquer par le fait qu'en avril 1589, moment de la prise de la ville, le duc de Mayenne² est au sommet de sa puissance et à la tête de la Ligue. Ses exploits ne se comptent plus, le ralliement de Vendôme n'est donc qu'une adhésion parmi tant d'autres même s'il s'agit d'un des territoires d'Henri de Navarre.

Une opération de conquête

Le seul auteur évoquant la ville d'Orléans dans l'opération de conquête du duc de Mayenne est Palma-Cayet. Il retrace le trajet effectué par Mayenne pour parvenir en Vendômois. Il semble tout d'abord écrire que le duc de Mayenne est attendu à Orléans « On l'attendoit à Orléans, et les habitants eussent bien désiré qu'il y eust esté pour les delivrer des royaux de Boisgency, lesquels ne bougeoient de leurs portes »³ et que finalement son « entreprise de Vendosme et de Tours luy fit prendre le chemin de Chasteaudun ». Le Vendômois n'aurait dès lors pas été le but premier de son voyage. En revanche, plus loin, lorsqu'il évoque la prise de Vendôme par Henri IV en novembre 1589, il écrit « Nous avons dit que le duc de Mayenne ne voulut passer par Orléans, de peur de perdre le temps de l'exécution de ses entreprises qu'il avoit sur Vendosme et sur Tours », il semble alors que le but du voyage ait été la prise de Vendôme et l'avancée vers Tours. Pierre Matthieu, quant à lui, n'évoque pas la ville d'Orléans mais précise que Mayenne se dirige vers le Vendômois dans le but de : « surprendre le Roy à Tours »⁴.

La date du mois d'avril apparaît dans de nombreuses sources : elle est précisément mentionnée dans le pamphlet intitulé *La victoire obtenue par M. de Mayenne auprès de Vendôme, en Avril*, en ce qui concerne la rencontre des armées du comte de Brienne⁵ et de celle de Mayenne puisqu'il est écrit « Qui est ce Mercredi 26 jours d'avril dernier »⁶, et de façon moins précise dans les *Mémoires de la Ligue* : « Divers



Charles de Lorraine, duc de Mayenne.

evenemens arrivés depuis le vingt-huitième Avril, que le Roi de Navarre, partis de Saumur, jusqu'au premier jour de Mai »⁷. Si la rencontre entre les deux armées s'est produite aux alentours des 26 et 28 avril, alors il est fort à penser que la prise de Vendôme par Mayenne a dû se dérouler quelques jours auparavant. Selon l'*Extrait des registres de Baptêmes, Mariage et Sépultures des quatre paroisses de la Ville de Vendôme antérieurement à l'année 1793* d'après Trémault, le maréchal de Rosne⁸, protagoniste de la prise de la ville, se trouve à Vendôme, le 24 avril 1589, puisqu'il est parrain lors d'un baptême se déroulant dans la paroisse Saint Martin : « Noble Chrestien de Savigny seigneur de Renes Baron de Toragnestine ? Tormoys ? et capitaine de 50 hommes d'armes, Maréchal général de la Sainte Union et Jacques de Maillet, sieur de Bénéhart, gouverneur en Vendômois, sont parrains »⁹. La prise de la ville par les ligueurs s'est donc déroulée avant le 24 avril.

2. Charles de Mayenne, duc de : 1554/1611, premier chambellan, gouverneur de Bourgogne et amiral de France, il devient le chef de la Ligue. Il est battu à Arques, à Ivry, puis à Fontaine-Française par Henri IV et se soumet à ce dernier en 1595.

3. *Chronologie novenaire de Pierre-Victor Palma-Cayet*, éd. M. Petitot, t. XXXIX, Paris, 1824, p. 108, 391 p.

4. *Histoire des derniers troubles de France, sous les regnes des Roys Tres-Chrestiens Henry III. Roy de France & de Pologne : & Henry IIII. Roy de France et de Navarre de Pierre Matthieu*, Lyon, Livre V, 1604, p. 2, 997 p.

En effet, Henri III a déplacé le Parlement, de Paris à Tours, depuis la prise de la ville par la Ligue.

5. Antoine de Loménie de La Ville-aux-Clercs, comte de Brienne : 1560/1638, il est protestant mais se convertit et devient un des secrétaires d'État d'Henri IV, puis de Louis XIII ; il est aussi ambassadeur extraordinaire de France en Angleterre.

6. « *La victoire obtenue par M. de Mayenne auprès de Vendôme, en Avril* », 1589, p. 5, 7. Ce pamphlet a été retranscrit et joint à cet article.

Ce pamphlet décrit des événements qui n'ont pas été directement vécus par son auteur mais qui sont rapportés par les princesses

catholiques qu'il mentionne et qui se trouvent à Paris. Le lieu de l'édition du pamphlet n'est pas connu mais c'est certainement Paris puisque l'auteur rapporte les dires des princesses catholiques vivant à Paris.

7. *Mémoires de la Ligue contenant les événements les plus remarquables depuis 1576, jusqu'à la Paix accordée entre le Roi de France & le roi d'Espagne, en 1598 de Simon Goulart*, éd. Claude-Pierre Goujet, t. IV, Amsterdam, 1758, p. 297, 758 p.

Ces mémoires sont un ensemble d'écrits réunis d'origines différentes : des pamphlets ligueurs, protestants, politiques, des édits, des arrêts, des déclarations, des descriptions de marches et de campements, de relation de sièges et de batailles, des négociations, de compte-rendu d'assemblées, des conjurations, etc.

8. Maréchal de Rosne : il s'illustre au service des Guise et de la Ligue, Mayenne le fait maréchal en 1592, il termine sa vie au service du roi d'Espagne.

9. Trémault de, Gédéon, *Extrait des registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures des quatre paroisses de la Ville de Vendôme antérieurement à l'année 1793*, p. 2.

La livraison de la ville par le gouverneur Maillé de Bénéhart

Alors que Mayenne se déplaçait avec son armée dans le but d'obtenir le ralliement de Vendôme par la force, l'usage de celle-ci n'a pas été nécessaire. En effet, la ville s'est rendue d'elle-même par l'intermédiaire de son gouverneur Maillé de Bénéhart.

Il est nécessaire ici d'apporter quelques informations biographiques concernant Maillé de Bénéhart¹⁰. Il est né en 1549 à Ruillé près la Chartre et il est le fils de Jacques de Maillé, seigneur de Bénéhart, et de Marie de Villebresme. Jacques de Maillé de Bénéhart est le troisième seigneur de Bénéhart du nom¹¹. Il est capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur du Vendômois pour la Ligue. Il épouse en 1573 Renée de Ponce¹². Raoul de Saint-Venant nous informe que le père du gouverneur lui-même était aussi un catholique ardent ayant participé au meurtre du protestant Gilbert de la Curée. Il est décapité lors de la prise de la ville par Henri IV, en novembre 1589.

Il convient de préciser que depuis la prise de pouvoir par la Ligue au sein de la capitale, Henri III avait déplacé le Conseil du Roi à Vendôme pour plus de sécurité¹³. Mayenne, pour prendre la ville, envoie en avant-garde M. de Rosne auprès de Vendôme pour négocier la reddition de la ville : «Dez qu'il fut arrivé à Chartres pour aller à Chasteaudun, il fait avancer son avant-garde, conduite par M. de Rosne, vers le Vendosmois»¹⁴, «feirent entrer Rosne de la part du Duc de Mayenne»¹⁵ et «le Duc de Mayenne y envoya à l'improviste de Rône Maréchal de Camp, avec deux mille fantassins & six cens chevaux»¹⁶.

Bénéhart, à ce moment, offre la ville à Rosne et à Mayenne et ceux-ci y pénètrent sans heurt : «le sieur de Maillé Bénéhart, gouverneur de Vendosme, praticqué de longue main pour estre du party de l'union, suivant son intelligence, donne entrée à Rosne dans la ville de Vendosme»¹⁷ et «Cet officier fut reçu dans la place, suivant qu'il en étoit convenu avec le Gouverneur, il s'en empara»¹⁸. Plus que de livrer la ville, Bénéhart livre aussi les magistrats du Conseil du Roi qui y étaient

présents «où il prit prisonniers aucuns de messieurs du grand conseil estimez serviteurs du Roy», «car, outre la prison des principaux de messieurs du grand conseil»¹⁹, «& fit prisonniers tous les magistrats du Grand-Conseil & plusieurs personnes qui étoient à la suite de leurs procès. Tous furent obligés de payer de grosses rançons»²⁰ et «qui emmena prisonniers tous ceux du grand conseil du Roy, qui y estoient, dont il tira beaucoup de rançons»²¹. Agrippa d'Aubigné, en revanche, semble prétendre que Maillé de Bénéhart est à l'origine de la mort de ces magistrats «où commandoit Maillé Bénéhart, gentilhomme merveilleusement haï pour avoir ruiné le Vandosmois, fait mourir de sang froid quelques serviteurs du roi, duquel il avoit toujours esté fort violent ennemi dès qu'il n'estoit que son seigneur»²². La ville fait donc officiellement partie des villes ligueuses à partir de fin avril 1589.

Une trahison aux conséquences durables

Cette trahison à l'égard du Conseil est confirmée par un décret de prise de corps pris par le Grand Conseil, transféré à Tours, contre Maillé de Bénéhart qui s'est aussi emparé des sacs et des papiers du greffe. Ces registres sont récupérés par le Grand Conseil lors de la prise de la ville le 19 novembre 1589²³ par Henri IV. Ce sont finalement les habitants qui ont dû rembourser les rançons versées par les magistrats, ce qui nous est indiqué par l'arrêt du Conseil d'État rendu à Rouen en date du 18 novembre 1596 : «Arrêt ordonnant de surseoir, pendant six mois semaines à l'exécution de toutes les sentences qui ont été rendues contre les habitants de Vendôme à l'occasion des pertes subies par les officiers du Grand Conseil lors de la réduction de Vendôme en l'obéissance du duc de Mayenne»²⁴.

Il en va de même pour un arrêt rendu à Rouen le 9 janvier 1597 qui ordonne «de surseoir à l'exécution d'un arrêt du Parlement qui condamnait les habitants de Vendôme à faire une restitution à M^e Bigot, procureur du Roi au Grand Conseil»²⁵. Le même mois de la même année, des lettres patentes sont émises ayant le même objectif : déculpabiliser la population vendômoise ainsi que son corps municipal : «Lettres patentes déchargeant les échevins et la communauté des habitants de la ville de Vendôme de tout ce qui a été fait par eux, en particulier contre les sieurs Doytat, de Sayve et Bigot, conseillers au grand Conseil, à l'occasion et depuis la

10. Selon le *Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme* de Raoul de Saint-Venant, l'entière titulature de Maillé de Bénéhart est la suivante : «Seigneur de Bénéhart, Ruillé, Champagne, la Berthelottière, Rougeau, Villée, Bourdeau, la Novarave, etc.». Saint-Venant de, Raoul, *Dictionnaire topographique...*, op. cit., t. II, entrée «Maillé (Jacques de)», p. 318.

11. *Dictionnaire de la Noblesse...*, op. cit., t. IX, p. 320.

12. Dame de Cheripeau, la Beuvrière, Espinay, fille de René, Seigneur des mêmes terres, et de Catherine de Mauny.

13. Beaucoup de mes sources rapportent l'enlèvement des magistrats du conseil mais aucune n'évoque, à proprement parler, le moment du transfert du Conseil du Roi de Paris à Vendôme, je ne parviens donc pas à dater cet événement.

14. *Chronologie novénaire*, op. cit., t. XXXIX, p. 125.

15. *Histoire des derniers troubles de France...*, op. cit., p. 2.

16. *Histoire des guerres civiles de France sous les régnes de François II, Charles IX, Henri III & Henri IV de Enrico Caterino Davila*, éd. John Adamas, t. II, Amsterdam, 1757, p. 452, 600 p.

17. *Chronologie novénaire*, op. cit., t. XXXIX, p. 125.

18. *Histoire des guerres civiles de France*, op. cit., t. II, p. 452.

19. *Chronologie novénaire*, op. cit., t. XXXIX, p. 125-126.

20. *Histoire des guerres civiles de France*, op. cit., t. II, p. 452.

21. *Histoire des derniers troubles de France...*, op. cit., p. 2.

22. *Histoire universelle de Théodore Agrippa d'Aubigné*, éd. Baron Alphonse de Ruble, t. VIII, Paris, 1895, p. 174, 44 p.

23. Archives nationales, U 633, fol. 199, le 10 juin 1589 cité par Daubresse, Sylvie, *Le Parlement en exil ou Histoire politique et judiciaire des translations du parlement de Paris*, Paris, 2007, p. 411, 841 p.

24. Valois, Noël, *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat règne de Henri IV*, t. 1, Paris, 1886, p. 204 et 205, 482 p.

25. *Ibid.*, p. 220 et 221.

prise de ladite ville par les ligueurs, en mai 1589»²⁶. Il est d'ailleurs intéressant de noter ici que la date de la prise de Vendôme par les ligueurs est repoussée au mois de mai et n'est pas datée du mois d'avril.

La population vendômoise et le corps municipal ne sont pas les seuls à souffrir des conséquences de la trahison de Maillé de Bénéhart. En effet, son fils, René de Maillé de Bénéhart²⁷, est longtemps considéré par la population locale comme le responsable des pertes qu'ils ont subies : on attend de lui qu'il dédommage. C'est le cas dans un arrêt de forclusion du règne d'Henri IV : «renvoyant au parlement de Paris les parties, à savoir René de Maillé, écuyer, sieur de Bénéhart, demandeur en évocation de cette cour, et Me Barthélemy de La Font, avocat au Conseil, défendeur, et condamnant de Maillé aux dépens. Le procès portait sur la restitution requise par de La Font à de Maillé, comme héritier du feu sieur de Bénéhart, son frère²⁸, de tout ce qui avait été pris sur lui à Vendôme en 1589, ou à lui payer l'estimation, montant à 2000 écus»²⁹.

Bien qu'Henri IV intervienne en mai 1596 en la faveur de René de Maillé de Bénéhart – face aux multiples procès se déroulant contre lui – par la rédaction de lettres d'abolition le déchargeant «de la recherche et de la poursuite contre lui faites pour raison des choses advenues pendant les troubles de la ville de Vendôme»³⁰, le fils du gouverneur est toujours l'objet de réclamations. Cela se manifeste notamment dans un arrêt rendu par le Parlement le 26 mai 1596 où la Cour condamne les habitants et les échevins à payer à Jacques Bigot la somme de 1500 écus en deux fois «mais en accordant aux défenseurs leurs recours contre les héritiers de feu Bénéhart décédé lors gouverneur du château et Lecourt son lieutenant». En revanche, un arrêt du 28 mai 1599 vient entériner les lettres d'abolition et rétablir René de Maillé de Bénéhart «dans tous les honneurs, biens, moyens et possessions de son défunt père, de quelque nature et qualité qu'ils fussent». Enfin, un dernier arrêt en date du 22 septembre 1609 déboute les deux parties, considérant que «le roi étant présent, sans s'arrêter aux arrêts du Conseil et requête, en ayant égard auxdites lettres, faisant droit sur le tout, a mis et met les parties hors de cause et de procès, sans dépens». La question de la

responsabilité du fils du gouverneur est donc résolue : il est mis hors de cause.

La situation de la ville de Vendôme est similaire à d'autres villes et certains arrêts du Parlement révèlent des situations difficiles dans lesquelles les familles sont entraînées par la scission du royaume. Un père de famille vendômois déclare avoir été fait prisonnier à Vendôme et rançonné comme fidèle serviteur du roi. En effet, il a promis sa fille en mariage à un homme qui s'est rebellé contre le roi, et il demande en conséquence qu'interdiction soit faite audit rebelle d'épouser sa fille. Ce à quoi la Cour répond favorablement³¹. Un autre habitant de Vendôme – M^e Gilles Boutaud, receveur des tailles en l'élection de Vendôme – se plaint aussi du traitement qui lui a été infligé sous l'emprise de la Ligue. Il est indemnisé par le Conseil d'État «de ses pertes et de la rançon par lui payée aux ligueurs, qui l'avaient fait prisonnier dans l'exercice de sa charge» à hauteur de 600 écus. Cet arrêt est rendu depuis Saint-Germain-en-Laye le 24 novembre 1594³².

L'échec de la contre-attaque protestante

Henri III, lors de l'approche de Mayenne vers la Touraine, avait offert de l'aide au gouverneur Maillé de Bénéhart en la personne du comte de Soissons, aide que ce dernier avait déclinée, comme l'annonce Pierre-Victor Palma Cayet dans sa *Chronologie novénaire* : «Ceste vendition luy cousta toutesfois depuis la vie, car ayant esté continué gouverneur dans Vendosme pour l'union, sept mois après le roy Henry IV ayant repris ceste ville, il y fut pris prisonnier en estant encor gouverneur, et voulant implorer pour luy sauver la vie la faveur des grands, l'on luy fit reproche qu'il avoit vendu cette place à l'union. Il s'excusé qu'il n'avoit des forces pour resister à leur armée ; mais il demeura comme un muet à ce qu'il luy fut dit que, le 2 avril, M. le comte de Soissons, par commandement du Roy, passant à Vendosme, luy avoit offert des gens de guerre, et qu'il luy avoit fait response qu'il n'en avoit que faire»³³.

Jacques-Auguste de Thou dénonce la trahison ainsi faite au comte de Soissons «& avoit manqué de parole au Comte de Soissons, qui en avoit répondu»³⁴ et «l'artifice le plus indigne contre le comte de Soissons»³⁵.

Après s'être rendu maître de Vendôme, Mayenne est mis au courant que le comte de Soissons³⁶ s'approche du Vendômois avec son armée : «Qui est que Mercredy 26 jours d'avril dernier, Monseigneur de Mayenne fut

26. Jubert, Gérard, *Ordonnances enregistrées au Parlement de Paris sous le règne de Henri IV : inventaire analytique des registres XIA 8649*, Paris, 1993, p. 85, 263 p.

27. René de Maillé-Bénéhart, seigneur de Bénéhart, de Fleuré, de Reuillé et de Cheripeau : il est marié le 11 avril 1621 avec Dorothée Clause, fille d'Henri Clause, seigneur de Fleury.

28. René de Maillé-Bénéhart n'est pas le frère de Jacques III de Maillé de Bénéhart, mais son fils. Cf. *Dictionnaire de la Noblesse contenant les Généalogies, l'Histoire & la Chronologie des Familles Nobles de France, l'explication de leurs Armes, & l'état des grandes Terres du Royaume aujourd'hui possédées à titre de Principautés, Duché, Marquisats, Comtés, Vicomtés, Baronnies, &c. par création, héritages, alliances, donations, substitutions, mutations, achats ou autrement* par M. de La Chenaye-Dubois, t. IX, Paris, 1775, p. 321, 726 p.

29. Dumont, François, *Inventaire des arrêts du Conseil privé : règnes de Henri III et Henri IV*, t. II, Paris, 1969, p. 36, 703 p.

30. Trémault de, Auguste, *Histoire municipale de Vendôme avant 1789*, Vendôme, 1904, p. 46, 196 p.

31. Daubresse, Sylvie, *Le Parlement en exil...*, op. cit., p. 393.

32. Valois, Noël, *Inventaire des arrêts...*, op. cit., p. 110 et 113.

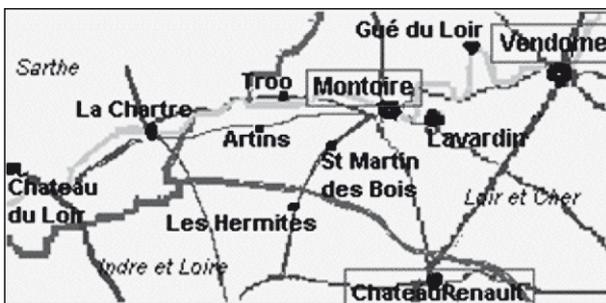
33. *Chronologie novénaire*, op. cit., t. XXXIX, p. 125-126.

34. *Mémoire de Jacques-Auguste de Thou*, éd. Jacques-Georges Le Petit, Rotterdam, 1711, p. 184, 324 p.

35. *Histoire universelle*, op. cit., t. XI, p. 65.

36. Charles de Bourbon-Soissons : 1566/1612, Grand maître de France, gouverneur de Dauphiné et de Normandie et vice-roi de Nouvelle-France, il est le cousin d'Henri IV.

adverty que le comte de Soissons s'approchoit afin de luy donner quelque cargue»³⁷. Il se dirige dès lors vers Château-Renaud et établit le lieu de la bataille entre Vendôme et Château-Renaud «à cause de qoy mondit Seigneur ayant son armée à trois lieues dudit Vandosme, au dessus de Château Renauld». Il apprend le même jour que le comte de Brienne, lui aussi à la tête d'une armée, lui tend une embuscade, étant positionné du côté de Montoire³⁸ «et incontinent apres, et le mesme iour, il entendit que le conte de Brienne avec cinq cens chevaux et dix huit enseignes de gens de pied luy voulois dresser embuscade et que pour ce il estoit en la compagnie pres Montoire».



Les avis des auteurs contemporains de la prise de Vendôme par les ligueurs divergent en ce qui concerne les forces en présence, notamment pour ce qui est de l'armée de Mayenne. En effet, l'armée de Brienne semble ainsi composée selon le pamphlet *La victoire obtenue par M. de Mayenne auprès de Vendôme, en Avril* : «il entendit que le comte de Brienne avec cinq cens chevaux et dix huit enseignes de gens de pied»³⁹. L'armée de Mayenne est décrite par trois auteurs : «composée de dix huit mille hommes de pied & deux mille chevaux François»⁴⁰, «Cela fut cause qu'il fait en diligence tirer celle part, avec neuf cens chevaux et quatre mille harquebuziers»⁴¹ et «il assembloit son armée, qui, compris deux régimens que lui envoyèrent les Parisiens, se montoit à huit mille hommes d'infanterie & deux mille de cavalerie»⁴².

Le pamphlet *La victoire obtenue par M. de Mayenne auprès de Vendôme, en Avril* et les *Mémoires de la Ligue* sont les seules sources à décrire l'embuscade. Il est dit qu'une fois que Mayenne a été mis au courant de ladite embuscade, il a scindé son armée «Et ayant decouvert l'ennemy, il luy fait seulement paraistre cinq cens

chevaux, qui furent incontinent chargez»⁴³ afin de leurrer Brienne pour faire intervenir avec plus d'efficacité le reste de l'armée au moment opportun «Mais comme subitement ils furent secouruz». Brienne ne peut dès lors faire le poids et face aux pertes «les ennemis avec perte de six cens hommes et plus» et «n'eurent meilleur moyen afin de sauver le reste, montant à quelque cinq cens hommes», il est contraint de battre en retraite. Cette retraite s'effectue au château de M. Molan⁴⁴ à Saint-Ouen⁴⁵ : «le Duc de Maienne, aiant passé avec ses forces à Châteaurenaut, étoit allé assiéger le Comte de Brienne, qui étoit logé à Saint-Ouen, près Amboise, appartenant au Trésorier Molan»⁴⁶ et «se retirer dans un chasteau dit Saint Ouyn, appartenant à Molan, n'aguères trésorier de l'espargne, distant de sept lieus de Tours, où il se barricadèrent et fortifièrent la nuit au mieu qu'il leur fut possible».

Le siège du château où se trouve l'armée de Brienne débute le lendemain : «Le lendemain mon dict Seigneur les fut investir, et en diligence y mener deux couleuvrines, avec lesquelles il commença a les battre furieusement le vendredy vingthuitiesme jour dernier : en sorte que après avoir fait tirer environ quarante coups de canon, et ja la breche estoit bien grande».

Commentent alors les négociations «le comte de Brienne sur les trois heures du soir demanda à parler. Mondit seigneur ne fait difficulté de le vouloir ouyer : mais ce pendant l'artillerie battoit toujours, laquelle tira jusques à environ six vingts coups».

Enfin la reddition a lieu «Adonc le susdit Comte se rendit à Mondit Seigneur, luy promettant que s'il luy plaisoit luy sauver la vie, il feroit renvoyer un des princes qui sont prisonniers». Le pamphlet, héroïsant déjà le duc de Mayenne, en fait à présent un homme clément, démontrant pleinement le rôle joué par les pamphlets pendant les Guerres de Religion :

«Mondit Seigneur l'a traicté fort humainement, voire jusques à ce point que luy ayant esté promis que rien ne seroit pillé dans ledit Chasteau et néantmoins comme en semblables affaires il est malaisé de pouvoir contenir les soldats courageux lesquels brusquement s'exposent aux périls qu'ils ne facent quelque butin ; le buffet du comte susdit ayant été pillé, mondit Seigneur afin de luy tenir sa promesse luy en a incontinent rendu la valeur en argent, faisant congnaître de quelle fidélité et courtoisie il use envers ses ennemis mesmes».

Si la prise de Vendôme par les ligueurs en avril 1589 est plus ou moins passée inaperçue dans les sources contemporaines de l'événement, c'est probablement lié au contexte général de conquête menée par la Ligue et Mayenne. Le pendant de cette prise est la reprise de Vendôme par Henri de Navarre devenu entre temps

37. «*La victoire obtenue par M. de Mayenne auprès de Vendôme, en Avril*», *op. cit.*, p. 5.

38. Montoire-sur-le-Loir : chef lieu de canton de Loir-et-Cher.

39. D'après Jouanna, Arlette (dir.), *Histoire et dictionnaire des Guerres de Religion*, Paris, 1998, 1526 p. entrée «armée», p. 670, une compagnie ou enseigne équivaut à un effectif d'hommes variant entre 180 et 200. Brienne disposerait donc entre 3240 et 3600 hommes.

40. *Histoire des derniers troubles de France...*, *op. cit.*, p. 2.

41. «*La victoire obtenue par M. de Mayenne auprès de Vendôme, en Avril*», *op. cit.*, p. 5.

42. *Histoire des guerres civiles de France...*, *op. cit.*, t. II, p. 452.

43. «*La victoire obtenue par M. de Mayenne auprès de Vendôme, en Avril*», *op. cit.*, p. 6.

44. Pierre Molan : ?/1614, contrôleur et intendant général des finances, trésorier de l'Épargne.

45. Saint-Ouen-les-Vignes : commune de l'Indre-et-Loire.

46. «*La victoire obtenue par M. de Mayenne auprès de Vendôme, en Avril*», *op. cit.*, p. 6.

Henri IV, en novembre 1589. Cette reprise a, quant à elle, fait couler beaucoup d'encre à l'époque, le duc de Vendôme étant alors devenu roi de France et ayant ses historiographes attirés.

La victoire obtenue par M. de Mayenne auprès de Vendôme, en Avril. Paris, 1589, in-f°. Bibl. nat. Lb 34/743 A. Copie manuscrite Société archéologique du Vendômois.

*La Victoire
Obtenue par Monseigneur le duc de Mayenne
Lieutenant de l'Estat et couronne de France*

Contenant outre le nombre des morts et prisonniers, combien d'enseignes des ennemis de Dieu, et du repos public ont esté par luy nouvellement conquises.

A Paris chez Didier Millot près la porte Saint Jacques avec permission de Monseigneur le duc de Mayenne. 1589.

La Victoire obtenue par Monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant de l'Estat et couronne de France,

Contenant outre le nombre des morts et prisonniers, combien d'enseignes des ennemis de Dieu, et du repos public ont esté par luy nouvellement conquises.

Ce a esté de tout temps une chose infaillible et véritable, que ceux qui se sont bandez contre Dieu et son église, ont esté enfin deceuz en leurs opinions et ont fait veoir clairement à leurs despens, de combien il est plus secourable aux siens, encore que quelquefois il les afflige. Aussi on n'a jamais trouvé qu'il les ait abandonnez, sinon qu'il leur a toujours été propice et secourable, faisant congnoistre aux meschans en temps opportun le soin qu'il a de ceux qui n'ont jamais voulu secouer le joug de l'obéissance que tous luy doivent généralement. Du meschans en quelque nombre infini qu'ilz eussent peu estre, il les a rendu vaincuz, et assujettis à la raison, et a faict veoir que l'inique ne peut sinon enfin attendre une ruïne, laquelle le talonne ordinairement de bien près. Il faict que noz actions mesmes, à nous mesmes donnent le sallaire semblable qu'elles requierent. Les fidelles trouvent loyauté : Les trahistres, trahisons : les benins, douceurs et courtoisie : Les cruelz, leur cruauté leur faict mal car leur conscience les tourcelle incessamment : ceux qui faullent le peuple sont cause que le peuple se distrait de l'obéissance qu'ils leur ont : Et ceux qui le tudent contre Dieu, combattent à la façon des Géants. Nous en avons infinis exemples portez par divers escrivains ecclesiastiques, Pharaon poursuivant à main armée le peuplee d'Israël, le Tout-Puissant a sauvé Israël et a absorbé et pery dans la mer rouge toute l'armée pharaoniste.

Il n'est besoin d'amener d'avantage d'exemples à ce propos, sinon croire fermement que Dieu est invincible et que son Eglise sera permanente, quelques ennemis qu'elle peut avoir.

Aucuns Empereurs payens s'y sont en vain efforcez, ayans tous fini malheureusement demeurant l'Eglise tousiours en son entier nonobstant les molestes et oppresses qu'elle avoit reçeu d'eux.

Henry de Valois a fait de mesures : car depuis le commencement de ses damnables, pernicieuses et cruelles pratiques, iusques à maintenant afin de la pouvoir supplanter, il n'a néanmoins rien proffité davantage savoir qu'il voit qu'il a tellement offensé Dieu, ayant entassé de plus en plus des actes si cruels et énormes les uns sur les autres, que ce nom est honte et orreur seulement que de les divulguer.

Monseigneur le Duc de Mayenne du Aigle très-illustre et genereux des anciens protecteurs de la religion catholique, a eschapé miraculeusement la mort, laquelle luy avoit aussi esté préparée par ce sacrilège ennemi de la religion catholique et ne pouvons pas dire autrement, sinon que Dieu nous l'a poussé avec les autres princes catoliques afin d'eux oposer courageusement comme ils font que son église ne soit davantage oppressée, qu'elle retourne en son premier lustre et splendeur : Et aussi à ce que le pauvre peuple puisse d'ores en avant iouyr du repos qu'il attend, avec si grande devotion.

Ce que la toute puissance divine permettra bien tost, y ayant ce bon Prince magnanime si bien commencé, que assaillant de pres Henry de Valois, il a deffaict une grande partie de ses forces hérétiques. Dont les très illustres Princesses estans en ceste ville, scavoir Madame de Nemours, Madame de Guise, et madame de Montpensier ont eu ce iour d'huy certain advertissement.

Qui est que Mercredy 26 jours d'avril dernier, Monseigneur de Mayenne fut adverty que le comte de Soissons s'approchoit afin de luy donner quelque cargue, à cause de quoy mondit Seigneur ayant son armée es environs de Vandosme donna le lieu de bataille à trois lieues dudit Vandosme, au dessus de Château Renauld, et incontinent apres, et le mesme iour, il entendit que le conte de Brienne avec cinq cens chevaux et dix huict enseignes de gens de pied luy vouloit dresser embuscade et que pour ce il estoit en la compagnie pres Montoire. Cela fut cause qu'il fait en diligence tirer celle part, avec neuf cens chevaux et quatre mille harquebuziers.

Et ayant descouvert l'ennemy, il luy fait seulement paraistre cinq cens chevaux, qui furent incontinent chargez : Mais comme subitement ils furent secouruz, les ennemis avec perte de six cens hommes et plus en la mesme place furent mis au ? de route, en laquelle en fut aussi très grand nombre et n'eurent meilleur moyen afin de sauver le reste, montant à quelque cinq cens hommes que de se retirer dans un chasteau dit Saint Ouyn, appartenant à Molan, n'aguères trésorier de l'espargne, distant de sept lieux de Tours, où il se barricadèrent et fortifièrent la nuict au mieu qu'il leur fut possible. Le lendemain mon dict Seigneur les fut investir, et en diligence y mener deux couleuvrines, avec lesquelles il commença a les battre furieusement le vendredy vingthuitiesme iour d'avril dernier : en sorte

que après avoir fait tirer environ quarante coups de canon, et que ia la breche estoit bien grande, le comte de Brienne sur les trois heures du soir demanda à parler. Mondit seigneur ne fait difficulté (note de bas de page insérée sur le château de Saint Ouen : « St Ouen, canton et à Mre d'Amboise sur un affluent de la Cisse (Indre et Loir) de le vouloir ouyer : mais ce pendant l'artillerie battoit toujours, laquelle tira iusques à environ six vingts coups.

Adonc le susdit Comte sse rendit à Mondit Seigneur, luy promettant que s'il luy plaisoit luy sauver la vie, il feroit renvoyer un des princes qui sont prisonniers.

Mondit Seigneur l'a traicté fort humainement, voire iusques à ce poinct que luy ayant esté promis que rien ne seroit pillé dans ledit Chasteau et néantmoins comme en semblables affaires il est malaisé de pouvoir contenir les soldats courageux lesquels brusquement s'exposent aux périls qu'ils ne facent quelque butin ; le buffet

Du comte susdit ayant été pillé, mondit Seigneur afin de luy tenir sa promesse luy en a incontinent rendu la valeur en argent, faisant congnaître de quelle fidélité et courtoisie il use envers ses ennemis mesmes.

Henry de Valois, qui est dans Tours ayant l'artillerie tourner de ce costé, et cachant apres du costé de Soulougne Monsieur de la Chastre y a ses troupes estoit lors si estourner que toute la nuict du vendredi il fait faire emplir grande quantite de balles pleines de laine, et soyes, afin de servir de gabions et rempars où il serois besoin.

Mondit Seigneur a envoyé en ceste ville par le Sieur de Chazeu, cousin de Monseigneur archeveque de Lion

six des vieilles enseignes qui furent gagnées en la campagne, afin d'estre présentées en l'Eglise Notre dame, et là rendre graces à Dieu de ceste victoire : Et les autres le dit comte de Brienne les a toutes fait brusler auparavant que de se rendre : en sorte qu'il ne faut laisser d'en faire estat de dix-huict du costé de mondit Seigneur ont esté seulement que de morts que de blessez vingt à vingt et cinq personnes, entre lesquels, le marquis de Canillac dont ç'a esté une grande perte pour les grandes vertus qui reluysoient en luy ; mais tels eschus e se peuvent souvent executer sans encourir quelque dommage.

De prisonniers sont demeurez environ six ou sept vingts personnes de marque ; Et aux autres soldats, Mondit Seigneur leur a pardonné, par ce qu'ils avoient autres fois porté les armes soubz sa conduite, au pays de Poitou et aussi qu'ils luy ont iuré de n'estre d'ores en avant contraires aux catholiques.

L'armée de monseigneur est maintenant bien près de Tours, aux environs de Montoire.

Voilà ce que les princesses catholiques ont succinctement entendu des affaires de l'armée catholique, attendans en scavoir plus au long.

Loüiange, gloire et honneur en sais au bon Dieu, il est combatant pour nous, il achevera de ieter les chars de reste de la gendarmerie de Pharaon et le mesme Pharaon dedans la mer : la dextre de Dieu sera magnifiée en force : la dextre de Dieu brisera l'ennemy de son église ; et des maintenant crainte et espouvantement sont tombez sur luy.

Fin